



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

AVIS PUBLIC

Demande pour un usage conditionnel

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal se réunira en séance spéciale le 5 juillet 2021, à 19 h 00, à la salle du conseil municipal située au 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Le but est de se prononcer sur une demande pour un usage conditionnel concernant les immeubles suivant :

Lots 4 919 241 (Terrain vacant) et 4 918 394 (2, rue Harvey)

L'objet de la demande de l'usage conditionnel UC-2021-01 est pour permettre un usage de type «implantation de construction complémentaire sur un terrain subordonné». Plus précisément la construction d'un garage isolé privé d'une grandeur de 6.10 mètres (20') X 7.32 mètres (24) sur le lot 4 919 241 (terrain vacant) qui sera subordonné au lot 4 918 394 (2, rue Harvey).

Considérant les mesures particulières reliées à la Covid-19, toutes les personnes intéressées par cette demande d'usage conditionnel, qu'elles soient favorables ou défavorables, pourront se faire entendre par écrit. Tous commentaires en lien avec la présente demande d'usage conditionnel doivent être envoyés par écrit avant la tenue de la séance spéciale du conseil municipal qui se tiendra le 5 juillet 2021, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil, 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Les commentaires devront être envoyés à l'attention de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité, au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, G0H 1M0.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 11^e jour du mois de juin 2021.

**Dania Hovington
Directrice générale/secrétaire-trésorière**